

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 septembre 2025

Date de la convocation :

11/09/2025

Date affichage : 11/09/2025

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2025_65

vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES.

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents: Aurore COUDERC, Jean-Louis RIGOUSTE

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : Délibération de la décision modificative n°002 - LAVERGNE 2025 - OP 155 ACHAT MAISON BOURG LAVERGNE -

Monsieur le maire rappelle la délibération n° DE_2025_45, du 02/07/2025, concernant la décision de préempter sur le bien bâti et terrain parcelles AD n°0082-0083-0084, et de donner délégation au maire pour l'achat de cette propriété. Il a été décidé de créer l'opération n° 155 : ACHAT MAISON ARRESTIER et d'y inscrire les dépenses correspondantes.

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	-40 000
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	40 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2115 - OP 155 ACHAT MAISON ARRESTIER	Terrains bâtis	0	40 000
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	40 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT		40 000	40 000
TOTAL		40 000	40 000

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de la date de son caractère exécutoire

Date de transmission de l'acte: 23/09/2025

Date de réception de l'AR: 23/09/2025

046-214601650-DE_2025_65-DE

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Président de séance

Didier BES



Le Secrétaire de séance

Manon BENNE

